

Budget 2013 de l'Education nationale

Six questions sur le premier degré

Nos salaires vont-ils augmenter ?

Non ! Le projet de loi de finances est catastrophique pour la Fonction publique en 2013 : gel maintenu de la valeur du point d'indice, diminution de 50 % des mesures catégorielles, diminution des crédits de fonctionnement (7 %) et des effectifs, sur les missions de l'Etat considérées comme non prioritaires.

Donc le ministère de l'Education nationale est épargné comme prioritaire ?

Lors de son audition par le Sénat le 31 octobre, le ministre de l'Education nationale annonce : « Ce budget est cohérent avec la loi de finances rectificative adoptée en juillet dernier. Il concrétise la priorité donnée à l'éducation nationale annoncée par le Président de la République ».

Qu'en est-il exactement surtout lorsque l'on sait que V. Peillon a confirmé lors de cette même audience les propos qu'il avait déjà tenus sur France Inter : « Les rythmes scolaires sont une grande préoccupation pour vous, et je le comprends. Malgré la contrainte financière qui le tient, l'Etat a décidé de faire cette réforme. Les enseignants acceptent-ils, sans doute, de travailler une demi-journée supplémentaire sans être payés davantage. Quelle autre

catégorie de fonctionnaires ferait le même effort ? »

En quoi consiste donc la « priorité donnée à l'Education nationale » ?

Un rapport plutôt inquietant ! Quelques éléments :

► **La « fusion » des maîtres E et G**
Dans son rapport sur la mission « Enseignement scolaire » du PLF (projet de loi de finances) 2013 pour la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, la députée Carole Delga indique : « Le dispositif des Rased doit être repensé car, en les sortant ostensiblement de la classe, il peut conduire à la stigmatisation de certains élèves. Ceux-ci accumulent en outre un retard par rapport aux autres élèves dont ils sont temporairement séparés ».

Elle note que « la similarité des actions menées au titre de l'assistance psychologique et des aides à dominante rééducative rend leur division superflue » et souligne « à ce titre » que « la fusion envisagée par le gouvernement des maîtres E et G conduit à renforcer la cohérence du dispositif ».

Selon ce rapport, « les moyens mis en œuvre au travers des RASED représentaient 11 864 emplois en 2011-2012, soit 5 733 pour des maîtres spécialisés à dominante pédagogique

(option E), 2 398 pour les aides à dominante rééducative (option G) et 3 733 emplois de psychologues scolaires ».

Les mêmes arguments sont utilisés pour continuer à organiser la suppression des RASED en fusionnant les options E et G, surtout lorsque l'on sait que le ministre vient de confirmer le maintien de l'aide personnalisée dans ses propositions sur les rythmes scolaires. Quant aux psychologues scolaires, on ne peut qu'être inquiet quand on sait que, dans le projet de loi sur la refondation de l'école, il est prévu, dans le second degré, de « basculer » les conseillers d'orientation psychologues sous la tutelle fonctionnelle des régions (double tutelle Etat/région) !

► **Education prioritaire : vers une diminution des moyens attribués**
La rapporteuse note que « la réforme de l'éducation prioritaire est un enjeu majeur ».

« valoriser des classes moins chargées dans les établissements qui concentrent le plus d'élèves en difficulté. »

La rapporteuse relève que « le nombre moyen d'élèves par classe se situe autour de 22 élèves dans l'éducation prioritaire contre 24 élèves dans l'école "classique" » et estime que « cette légère différence n'apporte presque rien sur le plan pédagogique » mais « représente cependant

un coût majeur sur le plan budgétaire puisque le MEN estime que les ZEP bénéficient de 922 millions d'euros par an ».

Même le dispositif ZEP, qui s'adresse tout de même aux écoles les plus en difficulté, devient obsolète et est trop coûteux par rapport au dispositif Eclair et la mise en place de l'Ecole du socle commun, dispositifs qui confirment la dislocation des statuts et la territorialisation.

► **La vérité sur les « créations de postes »**
La députée détaille la répartition des 8 781 créations nettes d'emplois (hors remplacement des départs en retraite) : pour le 1^{er} degré 3 344 enseignants stagiaires supplémentaires. Il s'agit d'Equivalents Temps Plein (ETP) correspondant à des postes de contractuels devant faire 6 heures de classe.

Commentaire : Il n'y a donc aucune création de postes d'enseignants hors ceux prévus pour réinstaller une pseudo formation initiale et ce seront des postes de contractuels !

Les nouveaux recrutés n'auront donc pas le statut de fonctionnaire stagiaire ?

Ce sera la première fois qu'un concours de la Fonction Publique recrute des contractuels !

Les moyens de remplacement, qu'en est-il ?

Voilà ce qui est écrit dans la « Justification au premier euro » qui détaille chaque « programme » du budget : « Il est prévu d'optimiser les moyens de remplacement :

- en organisant tout ou partie des sessions de formation continue en dehors des pics d'absence (automne et printemps) et en dehors du temps scolaire, ce qui limite le recours au personnel affecté à ces remplacements

- en recrutant des contractuels ou des étudiants pendant ces pics d'absence, ce qui limite le recours à des personnels titulaires affectés de manière permanente au remplacement. »

Et lorsque l'on regarde la ligne « indemnités de sujétions spéciales de remplacement : 55,2 M d'euros » : La baisse de cette ligne est confirmée pour l'ISSR d'environ 4,5% !

Y aura-t-il quand même des mesures catégorielles ?

Leur montant diminue de 52 % ! Elles mesurent nouvelles au titre de 2013 devraient servir au « chantage » pour faire accepter les propositions sur les rythmes scolaires... ■

Baisse des salaires et des traitements : ça suffit !

Instituteurs et professeurs des écoles, nouvelle grille au 1^{er} novembre 2012

Monsieur Peillon a multiplié les déclarations de lamentation sur les traitements et salaires des enseignants qui « mériteraient d'être augmentés » a-t-il déclaré. Cependant, le ministre s'est dépêché de rajouter qu'il n'avait pas les moyens de le faire. C'est ce qu'on appelle du jésuitisme. Cependant la vérité est bien au-delà.

Non seulement les traitements des fonctionnaires n'augmentent pas mais ils baissent

Le gouvernement et son mentor l'Union Européenne, sont en train de mettre les fonctionnaires français à l'heure grecque et espagnole.

Tout ça pour dégager des nouveaux milliards d'euros pour aider les ... banques

Nous publions ci-dessous l'évolution des traitements pour les PE classe normale. Le même calcul peut être fait pour les instituteurs et les PE hors classe.

Echelon PE	1 ^{ère} baisse au 01/10/2012	2 ^{ème} baisse au 01/11/2012	Baisse totale depuis le 01/10/2012
11	-6,11 €	-3,01 €	-9,02 €
10	-4,99 €	-2,80 €	-7,79 €
9	-3,88 €	-2,60 €	-6,48 €
8	-3,00 €	-2,44 €	-5,44 €
7	-2,13 €	-€2,27	-4,40 €
6	-1,44 €	-2,14 €	-3,58 €
5	-1,27 €	-2,10 €	-3,37 €
4	+ 45 € environ *	-2,04 €	-
3	+77,50 € environ *	1,98 €	-

La baisse des traitements des PE classe normale

Le ministre aura-t-il le front de se livrer à un chantage ?

Si l'on croit certains syndicats, le ministre Peillon serait prêt à améliorer le taux de passage à la hors classe à la condition que les responsables syndicaux accompagnent ses réformes.

Pour FORCE OUVRIERE, c'est clair. Non au chantage. Donnez nous notre dû ! ■

Echelon	I.M.	T. Brut mensuel (en €)	IR 0% (en €)	IR 1 % (en €)	IR 3 % (en €)
7	783	3 625,51	2 999,56	3 036,26	3 102,42
6	741	3 431,04	2 838,67	2 873,41	2 936,01
5	695	3 218,05	2 662,45	1 695,03	2 753,75
4	642	2 972,64	2 459,42	2 489,51	2 543,75
3	601	2 782,80	1 302,34	2 330,51	2 381,29
2	560	2 592,96	2 145,28	2 171,53	2 218,84
1	495	2 291,99	1 896,28	1 919,47	1 961,30

Hors Classe					
Echelon	I.M.	T. Brut mensuel (en €)	IR 0% (en €)	IR 1 % (en €)	IR 3 % (en €)
7	783	3 046,76	3 046,73	2 551,56	2 607,16
10	612	2 833,73	2 833,73	2 373,17	2 424,89
9	557	2 625,37	2 625,37	2 198,68	2 246,59
8	531	2 458,68	2 458,68	2 059,07	2 103,95
7	495	2 291,99	2 291,99	1 919,47	1 961,30
6	467	2 162,34	2 162,34	1 810,90	1 850,36
5	458	2 120,67	2 120,67	1 776,00	1 814,70
4	445	2 030,47	2 060,47	1 725,56	1 763,18
3	432	2 000,28	2 000,28	1 675,19	1 711,68

INSTITUTEUR					
Echelon	I.M.	T. Brut mensuel (en €)	IR 0% (en €)	IR 1 % (en €)	IR 3 % (en €)
11	515	2 384,60	1 972,90	1 997,04	2 040,55
10	469	2 171,60	1 796,68	1 818,66	1 858,29
9	441	2 041,95	1 689,40	1 710,07	1 747,33
8	420	1 944,72	1 608,97	1 628,65	1 664,14
7	399	1 847,48	1 528,51	1 547,21	1 580,92
AVS (sur la base d'un service à temps complet)					
1	295	1 365,93	1 113,07	1 126,82	1 139,79